

de morts chez les civils au cours d'opérations militaires (plus de 1 000), car les forces armées ont eu recours à leur puissance de l'air pour déloger les guérilleros de quartiers populeux. Les détentions arbitraires et les détentions pour motifs politiques ont considérablement augmenté pour atteindre environ 900, là aussi en raison des événements de novembre.

De nombreux détenus politiques se sont plaints des mauvais traitements qu'on leur a fait subir derrière les barreaux, sur le double plan physique et psychologique. Les organisations salvadoriennes et internationales des droits de la personne soutiennent qu'on torture systématiquement les détenus politiques pour leur extorquer des renseignements, pour les intimider ou pour les forcer à faire des aveux hors cour, qui sont valides selon la loi du Salvador. C'est surtout pendant les 72 heures qui suivent l'incarcération qu'on procède à ces actes de torture, car on peut légalement empêcher les prisonniers de communiquer avec l'extérieur pendant ce temps. Selon plusieurs sources, certaines formes atroces de torture qui étaient monnaie courante au début des années 80, puis qui furent quelque peu délaissées, sont redevenues, l'an dernier, des pratiques systématiques.

Tutela Legal a dénombré 30 meurtres et 39 kidnappages par les guérilleros en 1989. Les guérilleros ont également forcé bien des autorités municipales à démissionner et à se reloger, bien qu'ils aient, semble-t-il, renoncé à leur habitude de tuer les maires qui refusaient de démissionner. Les mines du FMLN font aussi beaucoup de morts chez les civils. L'intensification de l'activité du FMLN dans les villes a entraîné la mort de nombreux civils, tués par des voitures piégées et d'autres armes qui frappaient sans discernement; au cours de l'offensive de novembre, des civils se font fait tuer ou blesser.

On respecte davantage, depuis plusieurs années, un certain nombre de libertés civiles et politiques, et il en va de même pour le processus judiciaire. Les libertés d'assemblée et de participation politique, tout comme la liberté d'expression et la liberté de la presse, ont généralement été respectées, sauf en novembre 1989, où les forces armées ont suspendu toute activité de la part des médias privés. La presse électronique, en particulier, s'exprime franchement et se fait le porte-parole d'un grand nombre d'opinions. Bien que la presse écrite à grand tirage soit monolithique sur le plan politique, il existe néanmoins de petits journaux où peuvent s'exprimer les voix dissidentes. Le système juridique représente ici le principal défaut de la cuirasse, car, dès qu'il s'agit d'une affaire politique, il n'existe à peu près plus et l'on empiète, en son nom, sur le droit des personnes à la protection contre la violation arbitraire de domicile et sur d'autres droits civils.